



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme rural

Question écrite n° 1034

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat au tourisme sur les fortes potentialités de développement du tourisme rural. Ainsi, le département du Jura présente les atouts naturels et les infrastructures nécessaires et reconnues en constante amélioration à l'initiative des pouvoirs publics locaux ou de partenaires privés pour répondre à la demande croissante en matière de tourisme « vert ». Il souhaiterait néanmoins connaître les intentions du Gouvernement en faveur du tourisme rural, facteur essentiel d'aménagement et d'animation du territoire, et s'il est envisagé de procéder à l'élaboration des schémas de développement associant l'Etat et l'ensemble des professionnels, organismes et exécutifs locaux comme le prévoyait la loi d'orientation relative à l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souligne les potentialités importantes des territoires ruraux pour l'économie touristique. Le tourisme vert constitue en effet un enjeu économique et social important pour l'espace rural ; son impact direct sur l'emploi et ses effets induits sur la sauvegarde du patrimoine, la valorisation des savoir-faire et le renforcement du tissu culturel sont souvent essentiels. La loi de 1992 a incité les conseils régionaux à élaborer des schémas régionaux d'aménagement touristique et les conseils généraux à élaborer des schémas départementaux. Beaucoup de ces schémas ont été élaborés ; ils l'ont été sur la base d'une concertation fructueuse avec les professionnels et les élus locaux. Une évaluation du travail ainsi réalisé est nécessaire de manière à procéder à une consolidation des dispositifs en place. Il importe en effet de mesurer le chemin parcouru à l'échelle de chaque territoire, pour élargir la demande nationale et étrangère ainsi que pour fiabiliser, développer, moderniser et promouvoir l'offre. Parallèlement, le ministère chargé du tourisme engagera, avec la délégation à l'aménagement du territoire, une évaluation des actions réalisées pendant le XI^e plan. Cette évaluation portera sur l'observation économique et sociale, la promotion de l'offre, le développement local, l'emploi et la formation professionnelle. Elle permettra d'engager la préparation du XII^e plan sur des bases solides. Ces travaux devront enrichir les travaux du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1034

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2367

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4099